

Compte-rendu du Conseil d'école

Jeudi 09 novembre 2017

Ecole maternelle Edouard Herriot – Villeurbanne

Participants :

Ecole : <ul style="list-style-type: none">- Martine Reynaud – directrice- Christophe Chirio – enseignant- Séverine Martin – enseignante- Laurence Hamon – enseignante- Véronique Bideau – enseignante- Lucile Vernay – enseignante- Julia Deschamps – enseignante – absente- Hélène Bouchene – enseignante - absente	Représentants des parents : <ul style="list-style-type: none">- Stéphanie Gabriel- Nadège Hollard- Bertrand Butillon- Pauline Rohner- Aïda Djemai- Nadège Rouelle- Nathalie Desmaris – absente- Sandra Polhet – absente- Julie Laloy – absente- Manèle Boudraa – absente- Rachid Alowardi - absent
Mairie : <ul style="list-style-type: none">- Damien Berthilier – adjoint au maire en charge de l'éducation- Laëtitia Trosley – ATSEM- Mathilde Daraigne – responsable périscolaire	DDEN : <ul style="list-style-type: none">- JP Regnault – excusé non invité

Points abordés selon l'ordre du jour :

1 – Visite des espaces laissés libres dans les ex-logements

Les clefs des quatre appartements des étages 2 et 3 n'ont pas été récupérées. Par conséquent, les logements n'ont pas pu être visités. Néanmoins, une visite a été faite dans les 3 salles de classe du 1^{er} étage afin de se rendre compte des volumes disponibles aux 2^{ème} et 3^{ème} étages. Par ailleurs, les plans de ces deux étages ont été transmis à l'équipe enseignante et aux parents d'élèves.

Lors des échanges qui ont suivi cette visite, l'équipe enseignante a expliqué avoir besoin de places supplémentaires pour organiser des activités. Actuellement, la salle des couchettes est surutilisée et le matériel est sans arrêt déplacé entre les différentes zones disponibles de l'école. Il est rappelé que l'école maternelle avait été prévue pour accueillir 3 classes, alors qu'elle en accueille 7 cette année.

Il est aussi évoqué que les activités périscolaires pourraient avoir besoin de davantage de place.

Plusieurs pistes d'utilisation sont évoquées par la Mairie : accueil de bureau d'associations villeurbannaises, résidence d'artistes, local à destination des représentants de la circonscription de Villeurbanne l'Education nationale, logement du gardien du groupe scolaire Edouard Herriot. La Mairie propose d'avancer sur des projets pour l'école sur un ou deux logements disponibles en « utilisation partagée » pour qu'une décision soit prise d'ici la fin de l'année scolaire.

Les parents d'élèves font valoir que les 4 appartements communiquent tous directement avec l'école et que, quelle que soit l'utilisation future de ces locaux, une attention particulière doit être portée aux risques

potentiels d'intrusion. Les parents d'élèves restent à l'écoute de l'équipe enseignante qui connaît mieux ses besoins en termes d'organisation de son espace de travail.

2 – Mise en place du Conseil d'école

D'un commun accord, la directrice d'école et les parents conviennent que :

- L'ordre du jour soit envoyé par la directrice aux membres du conseil d'école (parents d'élèves, Mairie, DDEN) au moins 8 jours avant le conseil d'école
- Le compte-rendu soit envoyé au maximum 8 jours après le conseil d'école pour relecture à l'autre partie (Ecole ou Parents d'élèves)
- Le compte-rendu relu soit renvoyé au maximum 8 jours maximum après cette relecture et amendements potentiels.
- Si les termes du compte-rendu sont acceptés ou bien annotés par les 2 parties, il est diffusé par la directrice à toutes les parties membres du Conseil d'école

Si un vote doit avoir lieu en conseil d'école, les parents d'élève bénéficient de 7 voix (les titulaires étant les 7 premiers de la liste présentée). La directrice va transmettre aux parents d'élèves un document sur le rôle des parents d'élèves.

L'adjoint à l'éducation, présent pour le point 1 de l'ordre du jour a informé le conseil d'école que Mme M.-N. Blanc, adjointe au maire désignée pour le suivi des conseils d'école du groupe scolaire Edouard Herriot, n'était plus résidente de Villeurbanne. Par conséquent, un(e) nouveau(elle) adjoint(e) sera désigné(e) pour représenter la Mairie lors des prochains conseils d'école.

Rappel des contacts des membres du Conseil d'école à informer (ordre du jour et compte-rendu) :

- Ecole : ce.0691213u@ac-lyon.fr
- Représentants des parents : herriot-parents-maternelle@gmail.com
- Mairie : damien.berthilier@mairie-villeurbanne.fr
- Inspection de l'éducation nationale : ce.0693522d@ac-lyon.fr
- DDEN : regnault.jp@orange.fr
- Périscolaire : perisco.herriot@mairie-villeurbanne.fr

3 – La rentrée, enseignants, ATSEM, effectifs, carnet de liaison

- Enfants et familles :

Ecole de 7 classes et 199 élèves, soit 28,5 élèves par classe. 77 enfants en petite section, 49 en moyenne section et 73 en grande section.

A terme, il est évoqué deux facteurs pouvant avoir un impact sur l'évolution à la hausse des effectifs de la maternelle E.Herriot :

- Le déménagement de l'école Sainte-Thérèse dans le quartier Flachet
- La révision du PLU qui pourrait transformer des parcelles à vocation industrielle et artisanale en des finalités d'habitation.

Un livret d'accueil et un abécédaire de l'école est remis aux nouveaux parents d'élèves de l'école lors de l'inscription de leur enfant en mai et juin.

- Enseignants :

Equipe stable, aucun changement par rapport à l'an dernier. Le remplacement de Julia Deschamps est assuré par l'Education nationale, tant qu'elle est absente.

- ATSEM :

3,5 postes d'ATSEM titulaires et 3,5 ATSEM postes non titulaires (vacataires, mensuelles). Une des problématiques est que les ATSEM non titulaires peuvent changer d'école selon les absences sur les autres groupes scolaires, sur décision de la mairie. Un temps est perdu pour redonner les consignes à chaque nouvelle ATSEM arrivant sur l'école. Si une ATSEM est absente et qu'elle ne peut pas être remplacée, la priorité est donnée à la présence d'une ATSEM dans une classe accueillant des enfants de petite section.

4 – Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est lu et les parties y apportent des modifications. Il sera transmis aux parents des enfants via le carnet de liaison.

Horaires d'ouverture de l'école :

Matin : ouverture des portes à partir de 8h20, tous les parents doivent être sortis à 8h40

Midi : ouverture à 11h45 fermeture à 11h50

Après-midi : ouverture de 13h50 à 14h00. Entrée possible à 14h30 précises pour les enfants qui ont dormi chez eux.

Il est rappelé que les horaires d'ouverture et fermeture de l'école doivent être respectés.

5 – Point sur le projet d'école ; actions financées ou non par la Ville de Villeurbanne

Point non abordé. Sera abordé au 2^{ème} Conseil d'école.

6 – Le périscolaire, nouvelle organisation

○ Cantine :

Pour indication, ce 09/11, 116 enfants de maternelle ont déjeuné à la cantine scolaire (58,3%).

8 ATSEM et 3 ou 4 animateurs s'occupent du repas des enfants. Les enfants sont par table de 8 donc chaque adulte s'occupe d'environ 1 table et demi.

- Activités périscolaires ALAE : Entre 65 et 80 enfants sont inscrits en moyenne au Temps 1 des activités périscolaires et environ 50 au Temps 2 (14 enfants de petite section suivent des activités au Relais d'assistante maternelle RAM Edouard Herriot lors de ce Temps 2). Le temps du goûter se fait désormais en sous-groupe, ce qui permet un temps plus calme que l'an dernier puisque les enfants étaient tous réunis lors de ce goûter.

Lors de la sortie des élèves le soir après les temps périscolaires, un contrôle visuel ou d'identité est organisé sur les parents ou personnes autorisées pour s'assurer du départ justifié des enfants.

7 – Les rythmes scolaires premier bilan de la concertation lancée par les parents

Point non abordé. Les parents ont jusqu'au 10/11 pour donner un avis.

8 – Les plans de mise en sécurité des élèves, les exercices faits et prévus

Sur les 3 modes exercices de sécurité qui doivent être effectués, les exercices « incendie » et « intrusion » ont été réalisés. L'exercice « risque majeur » sera réalisé ultérieurement.

Pour information, tous les guides sur les consignes de sécurité sont en ligne sur le site du Ministère de l'éducation nationale www.education.gouv.fr

9 – Questions diverses

Point non abordé.

Séance levée à 20h00.